

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 06/12/2023
par voie d'affichage
notifié le 06/12/2023
transmis en Sous-Préfecture le 06/12/2023
et qu'il est donc exécutoire.
Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



Arnaud PÉRICARD, Maire de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le CGCT et notamment son article L 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai
2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en matière
de gestion de la dette et de la trésorerie.

Considérant le besoin de trésorerie de la Ville.

D E C I D E

Article 1 : De contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant de
10 000 000 €, avec les conditions suivantes :

AVANTAGES

- **ERGONOMIE ET CONVIVIALITE :**
L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.
- **AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :**
Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.
- **SOUPLESSE D'UTILISATION :**
Chaque remboursement reconstruit le droit de tirage.
- **OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :**
Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.
- **SECURITE DE LA GESTION DE TRESORERIE :**
L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité (dans la limite du plafond défini contractuellement).

CARACTERISTIQUES

- **Emprunteur :** COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Montant :** 10 000 000 euros
- **Durée :** un an maximum
- **Taux d'intérêt :** EURIBOR 1 SEMAINE¹ + marge de 0.58%
[Base de calcul : exact/360]
- **Process de traitement automatique :**
 - Tirage : crédit d'office
 - Remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage :** Aucun montant minimum
 - 🕒 Créneau horaire de saisie : 00H00 16H30 23H59
 - 📅 Date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 J + 2
- **Demande de remboursement :** aucun montant minimum
 - 🕒 Créneau horaire de saisie : 00H00 16H30 23H59
 - 📅 Date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 J + 2
- **Paiement des intérêts :** Chaque mois civil par débit d'office
- **Frais de dossier :** 5 000 euros / prélevés une seule fois
- **Commission d'engagement :** 0 euro / prélevée une seule fois
- **Commission de mouvement :** 0% du cumul des tirages réalisés
périodicité identique aux intérêts
- **Commission de non-utilisation :** 0.05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
périodicité identique aux intérêts

Article 2 : De signer la convention de la ligne de trésorerie d'un montant de 10 000 000 € avec la Caisse d'Épargne.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier de Saint-Germain-en-Laye sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 5 décembre 2023

Le Maire, et par délégation,



Maire Adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Solignac", is written over the official seal.

Maurice SOLIGNAC



Dossier suivi par :

Thomas GEORGELIN

☎ 01 79 42 41 51

☎ 06 11 56 73 64

✉ thomas.georgelin@ceidf.caisse-epargne.fr

Commune de Saint-Germain-en-Laye
Monsieur Le Maire
Monsieur Arnaud PERICARD
Hôtel de Ville
16 Rue de Pontoise
78100 Saint-Germain-en-Laye

A l'attention de Madame Christine FUMINIER

Objet :  **LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE**

Cergy, le 1er décembre 2023

Monsieur Le Maire,

En réponse à votre consultation dont nous vous remercions, nous avons le plaisir de vous informer que la Caisse d'Épargne Isle de France peut mettre à votre disposition une **Ligne de Trésorerie Interactive de 10 000 000€**.

Cette solution de financement court terme vous offre les prestations INNOVANTES et PERFORMANTES suivantes :

- **LA SIMPLICITÉ D'UTILISATION DU CANAL INTERNET** pour les transmissions d'ordre et les échanges d'information : les demandes de versements ou les avis de remboursements sont effectués sur un serveur dédié et sécurisé qui génère directement les mouvements financiers sur votre compte au Trésor Public. Vous pouvez également consulter en temps réel l'historique de vos utilisations ainsi que les décomptes d'intérêts et de commissions.
- **LA REACTIVITÉ DE TRAITEMENT DES OPERATIONS PAR LE CIRCUIT DU TRÉSOR PUBLIC** selon la procédure :
 - Du crédit d'office pour les versements ;
 - Du débit d'office pour les remboursements et le paiement des intérêts et commissions.
- **L'INFORMATION EN TEMPS REEL DE VOTRE COMPTABLE ASSIGNATAIRE (SOUS RÉSERVE D'AVOIR PRÉALABLEMENT TRANSMIS SON ADRESSE COURRIEL)** : toute réception d'une demande de versement ou d'un avis de remboursement entraîne l'envoi automatique et immédiat d'un courriel à votre trésorier.

La présente proposition est valable jusqu'au 15/12/2023 sous réserve de l'accord de notre Comité de crédit.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Thomas GEORGELIN
Chargé d'Affaires
Secteur Public Territorial 78/95

Olivier LEBEAU
Directeur Centre d'Affaires
Secteur Public Territorial 78/95

PRESENTATION

La LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® [LTI®] du Groupe Caisse d'Épargne est une ouverture de crédit performante qui permet - via INTERNET - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Épargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

La LTI® vous offre les **innovations performantes** suivantes :

- ✓ La validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- ✓ L'utilisation du circuit du Trésor Public via l'Agence Comptable Centrale du Trésor pour le traitement de vos opérations ;
- ✓ La consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles depuis un espace de banque à distance sécurisé et dédié au Secteur Public, CE net SP, disponible 7 jours/7 et 24h/24 (sous réserve de disponibilité de l'espace). L'emprunteur doit au préalable disposer d'une connexion Internet et d'un abonnement (gratuit hors coût de connexion facturés par le fournisseur d'accès à Internet) afin de pouvoir accéder à CE net SP.

AVANTAGES

➤ ERGONOMIE ET CONVIVIALITE :

L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.

➤ AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :

Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.

➤ SOUPLESSE D'UTILISATION :

Chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.

➤ OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :

Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.

➤ SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :

L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité (dans la limite du plafond défini contractuellement)

CARACTERISTIQUES

- | | |
|--|--|
| ➤ Emprunteur : | COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE |
| ➤ Montant : | 10 000 000 euros |
| ➤ Durée : | un an maximum |
| ➤ Taux d'intérêt :
[Base de calcul : exact/360] | EURIBOR 1 SEMAINE ¹ + marge de 0.58% |
| ➤ Process de traitement automatique : | <ul style="list-style-type: none"> • Tirage : crédit d'office • Remboursement : débit d'office |
| ➤ Demande de tirage : | Aucun montant minimum |
| ⌚ Créneau horaire de saisie : | 00H00 16H30 23H59 |
| 📅 Date de valeur [J = jour ouvré] : | J + 1 J + 2 |
| ➤ Demande de remboursement : | aucun montant minimum |
| ⌚ Créneau horaire de saisie : | 00H00 16H30 23H59 |
| 📅 Date de valeur [J = jour ouvré] : | J + 1 J + 2 |
| ➤ Paiement des intérêts : | Chaque mois civil par débit d'office |
| ➤ Frais de dossier : | 5 000 euros / prélevés une seule fois |
| ➤ Commission d'engagement : | 0 euro / prélevée une seule fois |
| ➤ Commission de mouvement : | 0% du cumul des tirages réalisés
périodicité identique aux intérêts |
| ➤ Commission de non-utilisation : | 0.05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
périodicité identique aux intérêts |

P/Le Maire
Le Maire-Adjoint,
Bon pour Accord
M. Solignac
Maurice SOLIGNAC
VILLE DE SAINT GERMAIN-EN-LAYE
St Germain-en-Laye, le 05/12/2023

¹ Dans l'hypothèse où l'EURIBOR 1 SEMAINE serait inférieur à zéro, l'EURIBOR 1 SEMAINE sera alors réputé égal à zéro.